



COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 30 MARS 2018 À LA CC QVA (NÈGREPELISSE)

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant Daniel DURAND*), BROENS Geneviève, CABIANCA Angélo (*représentant Michel REGAMBERT*), CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, COUDERC Anne-Marie, DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, IMBERT André, JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAFON Claude, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SERRA Gabriel (*représentant Florence DANTHEZ*), TILLON Georgette, TOURREL Pierre, VALETTE Christian (*représentant Guy ROUZIES*), VALETTE Gilles.

Étaient absents excusés : MM. BULFONI Hervé, DANTHEZ Florence, DURAND Daniel, REGAMBERT Michel, ROUZIES Guy, VIROLLE Alain.

Était également présent : MM. DARBOIS Philippe

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 23 février 2018

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.CALMETTES Jacques a été désigné secrétaire de séance.

3- Vote du Compte Administratif 2017

La présentation détaillée du CA 2017 (comparé avec le BP 2017) par nature et par fonction a été envoyée avec la convocation. Ces documents ont été validés lors de la commission Finances du PETR du PMQ du 21 mars 2018 à la mairie de Caussade.

Comme déjà indiqué dans la partie II du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires 2018), présenté lors du dernier comité syndical, le CA 2017 se caractérise par :

➤ **Les dépenses :**

L'année 2017 est marquée par une légère baisse des dépenses globales de fonctionnement qui s'explique par la conjugaison de 2 tendances contraires : la forte baisse des charges à caractère général (011) et une hausse des charges de personnel (012).

La baisse des charges à caractère général est due essentiellement à un report d'études ou de prestations. La hausse de la masse salariale est conforme aux prévisions du BP 2017.

On constate également une hausse des charges financières (66) liée à un décalage à nouveau important pour percevoir les aides européennes notamment.

➤ Les recettes :

Une légère baisse globale (- 3.4%) des recettes de fonctionnement est observée en 2017.

Toutefois, cette baisse est à relativiser car si on observe l'évolution des recettes « propres » du PETR (hors subventions PLIE), on constate une forte hausse (+ 189 k €). Cela s'explique par des versements importants de dotations sur des conventions pluriannuelles (ADEME,) en 2017 et enfin au déblocage de premiers versements sur le programme européen LEADER V.

Pour mémoire, au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (6.25 €/hab en 2017) et « autres subventions » obtenues auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader ainsi que pour les actions thématiques conduites par le PETR du Pays Midi-Quercy (PCET, PLIE ; programme tourisme...).

Toutefois, la part d'autofinancement globale du PETR du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI comparée aux dépenses) doit rester suffisante, au risque de ne plus pouvoir mettre en œuvre les chantiers inscrits dans le Projet de Territoire 2015-2020, validé fin 2015. En 2017, cette part est redescendue à **30.9 %**, maintenant un effet levier conséquent en matière de cofinancements publics.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Christian MAFFRE, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur Jacques CALMETTES, 1^{er} Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 21 et le nombre de suffrages exprimés à 21. Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CALMETTES, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		32 858.70 €	7 506.86 €		7 506.86 €	32 858.70 €
Opération de l'exercice	1 022 702.66 €	1 025 745.30 €	8 110.20 €	31 691.06 €	1 030 812.86 €	1 057 436.36 €
TOTAUX	1 022 702.66 €	1 058 604.00 €	15 617.06 €	31 691.06 €	1 038 319.72 €	1 090 295.06 €
Résultats de clôture		35 901.34 €		16 074.00 €		51 975.34 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Totaux cumulés	1 022 702.66 €	1 058 604.00 €	15 617.06 €	31 691.06 €	1 038 319.72 €	1 090 295.06 €
Résultats définitifs		35 901.34 €		16 074.00 €		51 975.34 €

- 2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSÉ PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2017 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement :	3 042.64 €
- un excédent reporté de :	32 858.70 €
soit un excédent de fonctionnement de :	35 901.34 €
- un excédent d'investissement de :	16 074.00 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
soit un excédent de financement de :	16 074.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2017 : excédent :	35 901.34 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	35 901.34 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	16 074.00 €

6- Examen et vote du Budget Primitif 2018

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2018 réalisé lors du dernier comité syndical du 23/02/2018, le BP 2018 présenté a pris en compte une stagnation de la contribution des EPCI à 6.25 €/hab pour 2018 :

❖ Fonctionnement :

Un budget prévisionnel de Fonctionnement proche du BP 2017, qui conjuguent un niveau élevé de dépenses externes possibles grâce à un soutien important et pluriel des cofinanceurs.

➤ Dépenses :

Budget « propre » au PETR (hors reversement Feder) stable à 1.2 M€ (contre 1.25 M€ en 2017), malgré le lancement de 2 études « lourdes » en 2018, le SCOT et le PCAET, qui génèrent des frais d'honoraires (article 6226) conséquents (également en section Investissement/ article 202). Cela est possible grâce notamment à une maîtrise des charges de Personnel (chap 012) par rapport au CA 2017 et plus encore par rapport au BP 2017 (- 43 000€).

➤ Recettes :

Des aides européennes importantes liées au déblocage progressif des versements du programme LEADER V, qui permet de faire face à un niveau des dépenses élevé. Un tassement des aides du CR et du CD 82 (hors OPAH).

Globalement, un niveau du Chapitre 74 (dotations, subventions et participations) stationnaire. Le maintien des contributions des EPCI à 6.25 € est donc nécessaire pour équilibrer le budget.

❖ Investissement :

L'année 2018 sera particulière pour le PETR car il sera porteur, pour le compte de l'hôpital (convention de mandat) des travaux de rénovation thermique (voir note sur le montage financier dans le document d'appui).

De plus, l'engagement effectif de l'élaboration du SCOT, à intégrer dans la section Investissement (article 202), contribue à présenter un budget Dépenses Investissement plus important que d'habitude. Il nécessite donc en Recettes un virement de la section de fonctionnement de 31 160 € (prévu dans la section Fonctionnement).

M.MAFFRE a rappelé le principe d'optimisation des financements qui prévaut dans le budget présenté. Les EPCI sont le socle et la pertinence de l'action du PETR, qui se vérifie avec la plus-value évidente qu'elle apporte au territoire. Cela suppose une gestion des dépenses de personnel notamment très fine et adaptée à la temporalité des financements obtenus et une bonne réactivité sur les appels à projets, AMI (appel à manifestation d'intérêts) supposant des moyens humains performants. L'équipe technique du PETR a connu quelques évolutions en 2017 et début 2018 (énergie-climat, CEP, animation LEADER...) qui nécessitent de laisser un peu de temps pour retrouver « une vitesse de croisière ».

Globalement c'est un budget dans la continuité, hormis la particularité de la section investissement cette année qui est impactée par les travaux du siège du PETR.

M.DARBOIS a complété la présentation générale du Budget en évoquant la mission CEP qui fait l'objet d'une présentation analytique séparée. L'année 2018 sera importante pour cette

mission au service des communes et EPCI, avec la fin de la convention ADEME et l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Suite à la consultation de la commission Finances et du Bureau du PETR qui se sont réunis le 21/03/2018 et qui ont analysé le BP 2018, la délibération suivante a été adoptée:

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Lors de sa séance du 23 février 2018, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2018, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2018 du PETR du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 261 976 €	1 261 976 €
Section d'investissement	299 320 €	299 320 €
TOTAL	1 561 296 €	1 561 296 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	424 704.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	701 915.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	6 260.00 €
66	Charges financières	8 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	70 600.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 337.00 €
023	Virement à la section d'investissement	31 160.00 €
TOTAL GENERAL		1 261 976.00 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	2 000.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 222 274.66 €
75	Autres produits de gestion courante	1 800.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	35 901.34 €
TOTAL GENERAL		1 261 976.00 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	57 820.00 €
21	Immobilisations corporelles	19 500.00 €
27	Autres immobilisations financières	66 000.00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	156 000.00 €
TOTAL GENERAL		299 320.00 €

Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	16 074.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	31 160.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 749.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 337.00 €
10	Dotations, fonds divers	8 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	66 000.00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	156 000.00 €
TOTAL GENERAL		299 320.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2018,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2018 du PETR du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

7- Participation des EPCI aux ressources du PETR du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2018

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2018 réalisé lors du comité syndical du 23 février 2018, il est proposé une **contribution stable de 6.25€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

La population totale au 1^{er} janvier 2018 par communauté de communes est la suivante :

- ⇒ CC QC : 20 739 habitants
- ⇒ CC QRGa : 7 803 habitants
- ⇒ CC QVA : 22 209 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2018 de 50 761 habitants.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : PARTICIPATION À LA GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY 2018

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du PETR, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader et du Contrat Régional Unique ainsi que pour les actions thématiques conduites dans le cadre du Projet de territoire du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 6.25 €/par habitant.

Pour l'année 2018, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	20 739	129 618.75 €
Quercy Vert - Aveyron	22 209	138 806.25 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 803	48 768.75 €
TOTAL	50 751	317 193.75 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2018, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les montants des participations des EPCI à la gestion du PETR

- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2018

8- Ressources Humaines

- ✗ *Information sur le recrutement à réaliser pour la mise en œuvre du programme européen LEADER PMQ :*

Suite au départ de l'animatrice/coordinatrice mi-février 2018 du programme, et à un arrêt maladie d'1.5 mois de la gestionnaire du programme et à la montée en charge de la mise en œuvre du programme LEADER, il est proposé dans un premier temps de faire face à cette situation par le recrutement d'un contractuel pour 6 mois.

Il est donc proposé de délibérer sur la suppression du poste de chargée de mission LEADER (au grade d'attaché, échelon 6).

Puis de délibérer pour créer un emploi (au grade d'attaché, échelon 2).lié à un accroissement temporaire d'activité, pour accompagner la montée en charges de la mise en œuvre du programme LEADER.

Les 2 délibérations ont été adoptées.

9- Travaux de rénovation thermique du siège du PETR à Nègrepelisse :

- ✗ *Délibération modificative sur le plan de financement prévisionnel :*

Il est proposé un nouveau plan de financement, intégrant le financement LEADER à la place du Conseil Régional. De plus il est proposé d'autoriser le Président à engager les emprunts nécessaires à la réalisation de l'opération.

Voir en annexe du document d'appui, la note sur le montage financier de la rénovation du siège du PETR PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE CONCERNANT LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Monsieur le Président rappelle que le PETR PMQ a délibéré le 13/10/2017 pour la rénovation thermique des bâtiments de son siège administratif à Nègrepelisse.

Le Plan de financement a été revu pour intégrer des modifications de participations des cofinanceurs.

Le précédent plan de financement prévisionnel présenté était le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de rénovation énergétique	100 000€	CR Occitanie (30%*115000€)	34 500 €
Autres travaux	15 000€	TEPCV (40% de 100 k€)	40 000 €
Maîtrise d'œuvre et autres BE SPS	15 000 €	CD 82 (12%)	15 600 €
		Autofinancement	39 900 €
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €

Le nouveau plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de rénovation énergétique	90 000 €	Europe/LEADER	38 400 €
Autres travaux	25 000 €	TEPCV (40% de 90 k€)	36 000 €
Maîtrise d'œuvre et autres BE SPS	15 000 €	CD 82 (12%)	15 600 €
		Autofinancement	40 000 €
TOTAL	130 000 €	TOTAL	130 000 €

De plus Monsieur le Président précise les besoins d'emprunts pour financer l'opération :

- Financement via une ligne « court terme » (2 ans) de 116 000€ pour le portage des subventions (90 000€) et le portage de la TVA (26 000€)
- Financement par un emprunt de 5 ans de l'autofinancement de 40 000€

Après en avoir délibéré le comité syndical :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement proposé pour la rénovation thermique du siège du PETR PMQ à Nègrepelisse
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action, dont les emprunts à court et moyen termes nécessaires.

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy :

✱ *Rappel du calendrier prévisionnel pour le renouvellement du Contrat Régional :*

Le Contrat Régional Unique (2015-2017) est terminé. Un nouveau Contrat Régional (2018-2021) doit être signé avec la Région sur la base de la nouvelle politique régionale contractuelle élargie à l'ensemble de l'Occitanie.

Voir en annexe du document d'appui « Nouvelles politiques contractuelles territoriales de la Région, précisées en CP du 15/12/2017 ».

Dans ce cadre le calendrier prévisionnel pour formaliser ce renouvellement de Contrat pourrait être le suivant :

- ✱ avril 2018 : comités techniques le 3 avril 2018 et début mai (PETR/EPCI/CR) pour préparer le Contrat.
- ✱ mai 2018 : finalisation de l'écriture du Contrat Régional et Comité de pilotage Territorial (début juin) pour le valider.
- ✱ Juin 2018 ; instruction du Contrat par la Région, associant le CD 82.
- ✱ Juillet 2018 : présentation du Contrat en Commission Permanente de la région

En parallèle il sera proposé d'élaborer une première programmation 2018 de ce Contrat Régional à partir de :

Reprise de dossiers présentés au Contrat de ruralité prêts pour 2018 et répondant aux objectifs du nouveau Contrat Régional.

Et la remontée des nouveaux dossiers auprès des EPCI et PETR avant fin juin 2018.

✘ *Demande de subventions pour l'assistance technique 2018 :*

Comme chaque année, le PETR du PMQ peut être soutenu pour proposer une assistance technique (ingénierie territoriale) pluridisciplinaire permettant d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire et plus particulièrement la coordination du Contrat Régional avec le CR Occitanie/CD82.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : PRÉSENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE 2018 DU PAYS MQ

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique de la contractualisation territoriale du Pays Midi-Quercy avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental.

Le PETR du PMQ va renouveler cette contractualisation pour la période 2018-2021, en formalisant au cours du 1^{er} semestre 2018, un nouveau Contrat Régional du Pays MQ.

Dans ce cadre, le PETR du Pays Midi-Quercy doit mettre en œuvre en 2018 une assistance technique globale (ingénierie territoriale) réalisée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2018 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique généraliste du PETR du PMQ (ingénierie territoriale)		Conseil Régional (35% de 195 700 €)	68 495
Masse salariale et déplacements	195 700 €	Conseil Départemental 82 (25% de 229 800 €)	56 750 €
Prestations complémentaires	15 000 €	État (DRAC : 35% sur 20 400 €)	7 140 €
Frais de structure éligibles	35 000 €	Autofinancement global (45.8%)	112 615 €
TOTAL DEPENSES	245 700 €	TOTAL RECETTES	245 700 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'assistance technique (2018) pour mettre en œuvre le Contrat Régional du Pays MQ
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

M. PEZOUS Bernard, a évoqué une expérimentation du CDG 82 (Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale) qui va se mettre en place, consistant à embaucher une personne pour aider les communes dans le montage des dossiers de subventions. Le CDG 82 devrait prochainement informer les communes sur ce nouveau service.

✘ *Information sur la plénière de l'Assemblée des territoires Occitanie du 16/03/2018 au Site du Pont du Gard :*

M. CALMETTES Jacques, Mme DANTHEZ Florence et Mme PERN-SAVIGNAC Fabienne ont participé à cette journée.

M. CALMETTES a évoqué cette journée studieuse mais éprouvante du fait de la distance. Il a notamment participé à un atelier sur les circuits courts/alimentation durant lequel a été évoqué un Appel à Projet Régional (avec des fonds européens FEADER) pour l'ingénierie territoriale

liée au développement agricole territorial. Les PAT (Projet Alimentaire de Territoire) sont éligibles à cet appel à projet.

De plus il a été évoqué un outil régional en préparation pour faciliter la connaissance et la mobilisation des fonds européens disponibles en Région Occitanie.

2- Contrat de ruralité

- * *Information sur l'avancement de l'élaboration de la programmation 2018 du Contrat de ruralité du PETR PMQ :*

Une information en séance a été faite sur les derniers échanges avec les services de l'Etat (réunion du 28/03/18), notamment sur le calendrier et la complémentarité avec l'appel à projet DETR en cours. Une liste de projets proposés à l'inscription de la programmation 2018 du Contrat de Ruralité du PETR PMQ a été distribuée.

Un Comité de Pilotage local est normalement prévu le 15 mai 2018 pour valider cette liste de projets.

En parallèle il a été fortement conseillé de déposer les demandes DETR/Etat (avant le 30/04/18) pour les projets proposés en programmation 2018, pour démontrer qu'ils sont prêts à être engagés en 2018 (principal critère pour être proposé en programmation Ct de Ruralité).

M.MAFFRE a proposé de délibérer pour solliciter à l'Etat une aide à l'ingénierie territoriale que le PETR PMQ mobilise pour l'accompagnement à la mise en œuvre du Contrat de ruralité.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

3- Le programme européen LEADER IV MQ

- * *Demande de subventions pour l'Animation/gestion 2018 du programme LEADER PMQ :*

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME LEADER V (2014-2020) – ANNÉE 2018

Monsieur le Président rappelle que le PETR a répondu le 30 novembre 2014 à l'appel à candidatures lancé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour le programme européen LEADER 2014-2020. La candidature du PETR du PMQ a été retenue officiellement lors de la Commission Permanente du Conseil régional du 9 juillet 2015.

Le PETR du Pays Midi-Quercy est donc chargé de l'animation et de la gestion du programme Leader 2014/2020 Pays Midi-Quercy.

À ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne et du Conseil Départemental de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2018 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (Salaires et frais de déplacements)	81 308.52 €	U.E. (Leader) (60%)	61 154.88 €
Autres dépenses	8 795.00 €	Conseil Départemental 82 via leader (20%)	20 384.96 €
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	11 821.28 €	Autofinancement (20%)	20 384.96 €
Total Dépenses TTC	101 924.80 €	Total Recettes	101 924.80 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion année 2018 du programme Leader Pays Midi-Quercy 2014/2020»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

III - AVANCEMENT DE CERTAINES THÉMATIQUES COORDONNÉES PAR LE PETR

1- Habitat/OPAH PMQ

✱ *Information et lancement de l'appel d'offre pour le choix de l'opérateur de l'OPAH*

Dans la continuité de l'OPAH en cours depuis 2011 qui se termine mi 2018, le PETR a conduit une étude pré-opérationnelle pour la faisabilité d'une nouvelle OPAH pour une période 2018-2023.

Dans ce cadre il a été proposé en séance une délibération pour autoriser le Président du PETR PMQ à lancer un d'appel d'offre en procédure formalisée pour choisir l'opérateur technique qui assurera la maîtrise d'œuvre de cette nouvelle OPAH.

La délibération suivant a été adoptée :

OBJET : CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE SPÉCIALISÉ POUR L'ANIMATION – SUIVI DE LA FUTURE OPAH DU PAYS MIDI-QUERCY : LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE MARCHÉ PUBLIC AVEC APPEL D'OFFRES À PROCÉDURE FORMALISÉE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) concerne l'ensemble des communes du territoire Midi-Quercy, notamment des territoires présentant un bâti dégradé, voire indigne, souvent confrontés à des problèmes de vacance de logements, de dévalorisation du patrimoine immobilier, d'insuffisance quantitative et qualitative de logements, d'insuffisance d'équipements publics et/ou déclin des commerces.

Il rappelle que l'OPAH sera portée comme les 6 années précédentes, par le PETR du Pays Midi-Quercy, en lien étroit avec les Communautés de communes et ses partenaires (Conseil Départemental en tant que délégué de l'ANAH et pour le service action sociale, DDT, CAF, ADIL, UDAP, etc..) et qu'elle aura pour objectif de remédier à ces situations à travers une dynamique de réhabilitation de l'habitat et des services répondant aux besoins des populations résidentes, tout en préservant la mixité sociale. Par ailleurs, il précise que les politiques prioritaires de l'Agence Nationale de l'Habitat pour les années à venir sont :

- le traitement de l'habitat indigne,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Il indique que l'étude pré-opérationnelle d'OPAH réalisée à l'échelle du territoire démontre s'il est nécessaire que l'OPAH a fait état de très bons résultats en terme de volume d'opérations réalisées, de volume de travaux réalisés et aidés, de satisfaction des particuliers, de l'animation conduite et de la synergie créée. Ce sont 625 logements réhabilités, sur un objectif global de 75 logements conventionnés et 425 propriétaires occupants sur l'ensemble des 49 communes du PETR. Le montant des travaux H.T s'élève à 16 586 078 € réalisés principalement par les artisans de proximité. Le total des aides attribuées s'élève à 8 318 911 € (50%).

L'étude pré opérationnelle a permis de fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs mais aussi de définir les conditions de réalisation pour l'OPAH à venir. Il rappelle que le comité syndical, a entériné le choix de lancer un nouveau dispositif OPAH et de solliciter les partenaires financiers.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'engager une consultation de bureaux d'études spécialisés en lançant une procédure de marché public avec appel d'offres à procédure formalisée pour le suivi-animation de l'OPAH sur la période 2018-2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de marché public avec appel d'offres afin de choisir un bureau d'étude spécialisé qui aura en charge l'animation-suivi d'OPAH
- **APPROUVE** l'inscription de cette opération dans Le Contrat régional Unique du Pays Midi-Quercy et la sollicitation des partenaires financiers mobilisables (Conseil Départemental et ANAH, ...)
- **S'ENGAGE** à inscrire au budget primitif 2018, les crédits correspondants à l'opération
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour lancer la consultation et signer tout document concernant cette procédure d'appel d'offres et toutes demandes de subvention auprès des partenaires financier

2- Énergie-Climat PMQ / TEPCV

✱ *Information sur le Comité de Pilotage « Animation forestière sur le territoire PMQ » du 28 février 2018 à Molières.*

M.MAFFRE a évoqué l'action du CRPF pour accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion durable de leur forêt (notamment l'appui à la réalisation de plan de gestion). Cette action est intégrée dans le Plan d'actions TEP CV.

✱ *Observatoire territorial du PMQ :*

Conformément aux conclusions de l'étude de faisabilité réalisée en 2017, il est proposé d'adhérer au syndicat SMICA, pour tester durant l'année 2018, leur plateforme web de données numériques et cartographiques.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU PMQ : ADHESION AU SMICA

Monsieur le Président rappelle que le PETR PMQ a porté en 2017 une étude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un Observatoire Territorial. Lors du Comité syndical du PETR du 13 oct 2017, il a été présenté les conclusions de cette étude et le choix du scénario 3 « Un outil partenarial » pour la mise en œuvre de l'Observatoire territorial du PMQ. Ce scénario prévoyait notamment comme solution technique la création d'un WebSig pour diffuser les données. Il a été préconisée pour tester ce type de plateforme de rechercher un partenariat avec un outil existant mutualisé. Ainsi, la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents (SMICA) est apparue une bonne solution pour répondre à ce besoin.

Monsieur le Président précise que par arrêté n°87-196 du 19 janvier 1987 le SMICA a été créé pour promouvoir toutes actions permettant le développement et la maintenance de l'informatique des services administratifs et techniques de ses membres, dans les domaines de la gestion, de l'aide à la décision et de la communication.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **OPTE** pour l'adhésion au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents afin de lui confier :
 - ☞ la mise à disposition via la plateforme « e-aveyron » du SIG en ligne (compléments métier compris)
 - ☞ la mise à jour de l'ensemble de ces logiciels SIG à chaque évolution règlementaire

- ☞ la formation et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation de cette plateforme et des outils SIG
 - ☞ la fourniture annuelle des données graphiques et littérales (matrices) du cadastre et leur intégration
 - ☞ la fourniture et l'intégration de données SIG complémentaires issues de nos partenaires comme le SIEDA, l'IGN, la DDT, divers syndicats...) ou de prestataires
- **APPROUVE** les statuts du Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
 - **S'ENGAGE** à verser la cotisation fixée annuellement par le Comité Syndical.
 - **DESIGNE** Monsieur Christian MAFFRE en sa qualité de Président, pour représenter la collectivité lors de l'Assemblée Extra-Syndicale du SMICA.
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

3- Alimentation /CCP

✱ *Information sur le Comité de Pilotage PAT (Projet Alimentaire de Territoire) du 13/03/2018 à Vaissac*

Ce Comité a permis de faire le point sur:

- la mise en œuvre du plan d'actions du PAT (Projet Alimentaire de Territoire)
- le bilan intermédiaire « Mettre la main à la pâte » dans le cadre de l'appel à projet PNA (Programme National Alimentation)
- la démarche « Produits en Pays MQ »

M.RAEVEN Pierre qui a présidé ce Comité de Pilotage a précisé que la mise en œuvre du Plan d'actions du PAT se poursuivait avec de nombreux partenaires. Il a rappelé la labellisation officielle « PAT » du PETR PMQ par le Ministère de l'Agriculture depuis novembre 2017. Il a également évoqué la démarche « Produits en PMQ » qui devrait intégrer de nouveaux adhérents qui ont été proposés lors du Comité de Pilotage.

De plus il a informé l'assistance qu'un projet privé de légumerie pour notamment fournir la restauration collective est en cours de finalisation à Réalville.

Voir en annexe du document d'appui (pages 23 à 27) le compte-rendu du CP PAT du 13/03/2018 et le Plan d'actions PNA du 2^{ème} trimestre 2018.

✱ *Information diverse*

Le PETR étudie actuellement la possibilité de candidater sur l'AAP du Programme de Développement Rural (Ingénierie Territoriale) pour déployer son PAT sur les années 2 et 3.

M.RAEVEN a insisté sur l'opportunité de cet appel à projet à positionner dans le prolongement de notre PAT mais certainement sur des actions nouvelles.

Voir en annexe du document d'appui (pages 28 à 29) la note sur appel à projet PDR Ingénierie territoriale.

4- Tourisme

✘ *Plan d'actions mutualisé Tourisme 2018 du PETR PMQ*

☞ Plan de financement prévisionnel : décision modificative

Il a été proposé une délibération modificative sur le plan de financement du plan d'actions tourisme 2018 PMQ, déjà présenté lors du Comité syndical du 15/12/2017.

La délibération suivante a été adoptée :

OBJET : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS TOURISTIQUES 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il a été présenté lors du comité syndical du 15/12/2017 un plan de financement prévisionnel pour l'opération de mise en œuvre du programme d'actions touristiques 2018 porté par le PETR PMQ.

Des adaptations légères du plan de financement sont nécessaires qui modifient en partie le détail des dépenses et des recettes.

Le budget du programme d'actions touristiques 2018 qui a été présenté le 15/12/2017 était le suivant :

HONORAIRES / CONCEPTION GRAPHIQUE	12 342.00 €
Conception guide des manifestations hiver	1 568.00 €
Conception guide des manifestations printemps	1 568.00 €
Conception guide des manifestations été	2 128.00 €
Conception guide des manifestations automne	1 568.00 €
4 Circuits balades ludiques "rando land"	2 590.00 €
Actualisation guide des vacances (changement format)	2 420.00 €
Actualisation carte touristique	500.00 €
IMPRESSION	19 172.00 €
impression guide des manifestations hiver	1 748.00 €
impression guide des manifestations printemps	1 748.00 €
impression guide des manifestations été (bichro - 6000 ex -ss edito)	3 000.00 €
impression guide des manifestations automne	1 748.00 €
Guide des vacances 2018	5 000.00 €
Carte Touristique (2018/2019)	4 428.00 €
Impression 4 circuits ludiques	1 500.00 €
SOUS TOTAL HONORAIRES ET IMPRESSION	31 514.00 €

PROMOTION / LOCATION DE STAND	
Stand Micro marché rue Alsace Lorraine avec ADT	1 000.00 €
SOUS TOTAL PROMOTION	1 000.00 €

FRAIS SALARIAUX ET PARTENARIATS CC	
Animation réseau oenotourisme, élaboration candidature label V&D à 0,2 ETP sur 12 mois Partenariat CCQC envisagé	7 000.00 €
Animation réseau base de loisirs 9 jours - Partenariat CC QVA envisagé	1 098.50 €
Animation candidature PAH 6 jours - Partenariat CC QRG	732.50 €
Animation numérique - Valorisation masse salariale PETR à 0,4 ETP sur 12 mois	12 000.00 €
Coordination globale du programme et appui aux OT - Valorisation masse salariale PETR à 0,2 ETP sur 12 mois	3 920.00 €

SOUS TOTAL SALAIRES ET ASSIMILES	24 751.00 €
TOTAL PROGRAMME 2018	57 265.00€

- Plan de financement détaillé :

Dépenses TTC		Recette TTC	
Honoraires et impressions	31 514.00 €	Leader (48%)	27 487.00 €
Promotion	1 000.00 €	Département 82 (15 % sur assiette éligible de 41 345 €soit 11%)	6 300.00 €
Salaires et assimilés	24 751.00 €	PETR appelant du LEADER (21%)	12 025.00 €
		Autofinancement (20%)	11 453.00 €
TOTAL	57 265.00 €	TOTAL	57 265.00 €

- Plan de financement synthétique :

Dépenses TTC		Recette TTC	
Honoraires et impressions	31 514.00 €	Leader (48%)	27 487.00 €
Promotion	1 000.00 €	Département 82 (15% sur assiette éligible de 41345€)	6 300.00 €
Salaires et assimilés	24 751.00 €	PETR	23 478.00 €
TOTAL	57 265.00 €	TOTAL	57 265.00 €

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

HONORAIRES	
Conception Graphique	€TTC
Conception guide des manifestations hiver	1 904 €
Conception guide des manifestations printemps	1 768 €
Conception guide des manifestations été	2 500 €
Conception guide des manifestations automne	1 768 €
4 Circuits balades ludiques "rando land"	2 400 €
Actualisation guide des vacances (changement format)	2 500 €
Actualisation carte touristique	500 €
IMPRESSION	
impression guide des manif hiver	2 212 €
impression guide des manif printemps	2 494 €
impression guide des manif été (bichro - 6000 ex -ss edito)	3 000 €
impression guide des manif automne	1 748 €
Guide des vacances 2018	5 000 €
Carte Touristique (2018/2019)	4 428 €
Impression 4 circuits ludiques	1 500 €
SOUS TOTAL HONORAIRES	33 722 €
LOCATION DE STAND	
Stand Micro marché rue Alsace Lorraine avec ADT	1 000 €
Sapiac	0 €
fête des vendanges (Albias)	0 €
Fête des saveurs (juillet) Montauban ferme du Ramier	0 €
Fête des vins des Coteaux du Quercy	0 €
SOUS TOTAL PROMOTION	1 000 €
FRAIS SALARIAUX et PARTENARIATS CC	

Animation réseau oenotourisme, élaboration candidature label V&D à 0,2 ETP sur 12 mois - scenario 1 : Partenariat CCQC / scenario 2 : Recrutement externe mutualisé	7 500 €
Animation réseau base de loisirs 9 jours - Partenariat CC QVA	1 100 €
Animation candidature PAH 8 jours - Partenariat CC QRG	1 000 €
Animation numérique - Valorisation masse salariale PETR Mouna Dahmane à 0,5 ETP sur 12 mois	12 000 €
Coordination globale du programme et appui aux OT - Valorisation masse salariale PETR Emilie PLASSARD à 0,2 ETP sur 12 mois	7 500 €
SOUS TOTAL SALAIRES ET ASSIMILES	29 100 €
TOTAL PROGRAMME 2018	63 822 €

Plan de financement synthétique

Dépenses TTC		Recette TTC	
Honoraires et impressions	33 722.00 €	Leader (48%)	30 634.00 €
Promotion	1 000.00 €	Département 82 (15% sur assiette éligible de 44 322 €)	6 648.00 €
Salaires et assimilés	29 100.00 €	PETR PMQ	26 540.00 €
TOTAL	63 822.00 €	TOTAL	63 822.00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme d'actions touristiques 2018 ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé
- **SOLLICITE** les subventions auprès des partenaires financiers concernés
- **AUTORISE** son Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action

IV- INFORMATIONS DIVERSES

- ✗ *CAUE 82 : proposition du soutien du PETR PMQ au CAUE 82 par un don de 1 000€.*

La proposition de faire un don (au lieu d'adhérer directement) permet de signifier que le PETR PMQ soutient l'action du CAUE mais considère que le montant de l'adhésion fixé pour notre structure est trop élevé (2 500€) .

- ✗ *Conférences des Maires du PMQ le Jeudi 12 avril 2018 à 17h45 à la Salle des fêtes de St-Cirq*